

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

**COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA**

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

**Du 4 mars 2023**

Date de Convocation 27/02/2023

L'an deux mil-vingt-trois le quatre du mois de mars à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

**Nombre de conseillers**

En exercice .....	10
Présents.....	09
Ayant donné pouvoir.....	01
Votants.....	10
Absents.....	0

Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice , M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon , Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : FRANCESCHI Jean-Baptiste par M GUIDICI Jean-Noël,

Absent :

**Objet :**

**Autorisation donnée au Maire  
pour régler des factures  
d'investissement avant le vote  
du budget**

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour la commune de Poggio-di-Nazza le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2022 est de

1 003 542.24 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 97 000€ (< à 250 8885.56€)

les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- \*Travaux de voirie compte 2151 pour 41 000 €
- \*Site internet compte 2158 pour 6000€
- \*Sécurisation Immeuble menaçant ruine compte 2138 pour 50 000€

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture  
le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire  
JN GUIDICI..



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des  
membres présents,  
Décide

D'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-  
dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
JN GUIDICI

